

Conseil d'administration

Mardi 11 avril 2023 - Compte-rendu

SONT PRÉSENTS :

- M. TELLIER, (*Proviseur du lycée*), M. RICHARD (*Proviseur adjoint*), Mme MONNIER (*gestionnaire-agent comptable*),
- Mmes CHATELLIER-SROUR, DUFOURNAUD, GUEVENEUX-HANTRAYE, MM. FLANET, DAVID (*représentant(e)s des personnels d'éducation*) ;
- Mmes BRIN, SERVEAUX, M. CHAICH (*représentantes ATOSS*) ;
- M. BIZEUL, Mme PERSAN (*représentants des élèves*) ;
- Mmes BARRE, TOSCHINI, AILLERIE DANARD, BELLEVERGUE, M. PERSAN (*représentant(e)s des parents d'élèves*) ;

SONT EXCUSÉS :

- Mme VAIRE (*représentante Mairie de BLAIN*) ;
- M. DOUCHIN (*représentant communauté de communes de BLAIN*) ;
- M. TANTER (*représentant enseignant*) ;
- Mme DROUET et M. ROUSSET (*représentants parents d'élèves*)

AUDITEURS :

- Mme MERCURI (*Fondée de pouvoir – lycée Camille CLAUDEL*)
- Mme GUINET (*secrétariat gestion*)

ORDRE DU JOUR

I. AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

- Convention TDC Sécurité
- Convention La Poste
- Convention Lycée Nicolas Appert
- Convention Association Citoyens du Zef
- Convention Groupement Comptable
- Convention Centre Français de la Copie
- Convention Sécurité Routière
- PAREO 2023
- Convention d'équipement PAREO 2023

II. AFFAIRES FINANCIERES :

- Sortie CVL – Paris / Sénat
- Voyage Europe modifié et Voyage Paris modifié
- Compte financier 2022
- Affectation du résultat 2022
- DBM 2023

III. QUESTIONS PÉDAGOGIQUES :

- Calendrier fin d'année

M. TELLIER, Proviseur, ouvre la séance du Conseil d'Administration à 18 h 22. Le quorum de 18 membres présents étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

M. RICHARD, proviseur adjoint, assure le secrétariat de la séance.

- Approbation du procès-verbal du conseil du 2 février 2023

M. TELLIER, Proviseur, soumet au vote l'approbation du procès-verbal du conseil du 2 février 2023 :

Présents : 18	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 18
---------------	------------	----------------	-----------

I. AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

- Convention TDC Sécurité

Il s'agit d'une convention tripartite entre le Rectorat, la Région et le lycée Camille CLAUDEL sans engagement financier qui permettra l'utilisation du logiciel TDC et ainsi l'édition par ce biais du document unique.

M. TELLIER, Proviseur, soumet au vote l'approbation nécessaire à la signature de la convention relative à l'utilisation du logiciel TDC Sécurité :

Présents : 18	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 18
---------------	------------	----------------	-----------

Approbation à l'unanimité de l'autorisation pour le chef d'établissement de signer la convention relative à l'utilisation du logiciel TDC Sécurité.

- Convention La Poste

Mme La Gestionnaire présente la convention à titre gratuit avec La Poste Proxycmpte

M. TELLIER, Proviseur, soumet au vote l'approbation nécessaire à la signature de la convention Proxycmpte :

Présents : 18	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 18
---------------	------------	----------------	-----------

Approbation à l'unanimité de l'autorisation pour le chef d'établissement de signer la convention Proxicompte avec La Poste.

- Convention Lycée Nicolas Appert

Mme La Gestionnaire présente la convention avec le lycée Nicolas APPERT qui permettra d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture de viande et de charcuterie ainsi que pour le contrôle bactériologique.

Cette convention entraîne un cout annuel de 200 €.

M. TELLIER, Proviseur, soumet au vote l'approbation nécessaire à la signature de la convention avec le lycée Nicolas APPERT :

Présents : 18	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 18
----------------------	-------------------	-----------------------	------------------

Approbation à l'unanimité de l'autorisation pour le chef d'établissement de signer la convention d'adhésion au groupement de commandes de viande et charcuterie fraîches pour 2024-2025 et la convention d'adhésion au groupement de services pour le groupement d'achat viande et charcuterie et le contrôle bactériologique du Lycée Nicolas Appert à Orvault.

- **Convention Association Citoyens du Zef**

Mme La Gestionnaire présente la convention prévue avec l'association Citoyens du Zef pour le prêt de matériel photovoltaïque.

M. TELLIER, Proviseur, soumet au vote l'approbation nécessaire à la signature de la convention avec l'association Citoyens du Zef pour le prêt de matériel photovoltaïque

Présents : 18	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 18
----------------------	-------------------	-----------------------	------------------

Approbation à l'unanimité de l'autorisation pour le chef d'établissement de signer la convention avec l'association Citoyens du Zef pour le prêt d'un kit photovoltaïque ;

- **Convention Groupement Comptable**

Mme La Gestionnaire présente la mise à jour de la convention liant les établissements du groupement comptable. Cette convention prévoit que les établissements de l'agence comptable participent annuellement à hauteur de 350 € pour compenser les frais de traitement et de fonctionnement interne à l'agence comptable.

M. TELLIER, Proviseur, soumet au vote l'approbation du conseil d'administration pour permettre la signature de la convention avec les établissements rattachés au groupement comptable du lycée Camille CLAUDEL

Présents : 18	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 18
----------------------	-------------------	-----------------------	------------------

Approbation à l'unanimité de l'autorisation pour le chef d'établissement de signer la convention du groupement comptable du Lycée Camille Claudel

- **Convention Centre Français de la Copie**

Mme La Gestionnaire présente la convention avec le Centre Français de la Copie autorisant l'établissement à photocopier des reproductions d'ouvrages à destination des élèves. Le coût annuel est pour l'établissement de 1612,16 €.

M. TELLIER, Proviseur, soumet au vote l'approbation du conseil d'administration pour permettre la signature de la convention avec le Centre Français de la Copie.

Présents : 18	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 18
----------------------	-------------------	-----------------------	------------------

Approbation à l'unanimité de l'autorisation pour le chef d'établissement de signer la convention avec le Centre Français de la Copie ;

- **Convention Sécurité Routière**

Mme La Gestionnaire présente la convention avec la sécurité routière pour permettre l'intervention de la sécurité routière dans le cadre d'une action de prévention à destination des élèves de terminale de STI2D. La démarche est organisée et encadrée par Mme TALBOT, professeur d'histoire-géographie au lycée Camille CLAUDEL.

M. TELLIER, Proviseur, soumet au vote l'approbation du conseil d'administration pour permettre la signature de la convention avec la Sécurité Routière.

Présents : 18	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 18
----------------------	-------------------	-----------------------	------------------

Approbation à l'unanimité de l'autorisation pour le chef d'établissement de signer la convention relative à l'intervention de la sécurité routière.

- **PAREO 2023**

Mme La Gestionnaire présente l'état des réponses concernant les demandes effectuées dans le cadre de PAREO 2023 et précise que le matériel pédagogique, pour lequel une dotation est validée, sera soumis à la signature d'une convention.

M. TELLIER, Proviseur, soumet au vote l'approbation du conseil d'administration pour permettre la signature de la convention avec la Région pour l'acquisition de matériel dans le cadre de Paréo 2023.

Présents : 18	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 18
----------------------	-------------------	-----------------------	------------------

Approbation à l'unanimité de l'autorisation pour le chef d'établissement de signer la

II. AFFAIRES FINANCIÈRES :

▪ Sortie CVL – Paris / Sénat

Mme La Gestionnaire rappelle que le projet de séjour à la montagne est annulé et présente un nouveau projet prévu du 21 au 23 novembre 2023 en partenariat avec le collège Le Galinet afin de découvrir le Sénat et l'Assemblée Nationale. L'ensemble des dépenses serait engagé et payé par le lycée avec une facturation au collège Le Galinet au prorata du nombre de participants. Le coût du projet est estimé à 6 193,20 € pour 10 élèves du CVL et 10 élèves du CVC + 3 CPE en accompagnement soit 269,27€ par personnes. Le financement serait assuré par les fonds initialement attribué pour le séjour à la montagne.

M. TELLIER, Proviseur, soumet au vote l'approbation du voyage à Paris ainsi que ses modalités de mise en œuvre tout comme le budget prévisionnel qui y est associé.

Présents : 18	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 18
---------------	------------	----------------	-----------

Approbation à l'unanimité du nouveau projet de voyage à Paris du 21 au 23 novembre 2023 avec les élèves du CVL du lycée et les élèves du CVC du Collège Le Galinet et de ses modalités de financement : prise en charge de la totalité des dépenses par le lycée et reversement au prorata de ses participants du Collège ;

▪ Voyage Europe modifié et Voyage Paris modifié

Mme La Gestionnaire propose qu'une partie de la dotation initialement attribuée pour le voyage à la montagne soit ajoutée aux recettes des 2 voyages Europe et Paris afin de faire baisser le montant de la participation des familles

M. TELLIER, Proviseur, soumet au vote la nouvelle proposition de participation financière des familles à hauteur de 465 € concernant le séjour en Europe.

Présents : 18	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 18
---------------	------------	----------------	-----------

Approbation à l'unanimité de la participation financière facultative des familles de 465 € pour le voyage Europe en 2023 - Cette délibération annule et remplace la délibération 2/41 ;

M. TELLIER, Proviseur, soumet au vote la nouvelle proposition de participation financière des familles à hauteur de 217 € concernant le séjour à Paris.

Présents : 18	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 18
---------------	------------	----------------	-----------

Approbation à l'unanimité du nouveau budget prévisionnel du voyage à Paris 2023 - Cette délibération modifie la délibération 2/46 pour ce qui concerne ce voyage ;

▪ **Compte financier 2022**

Mme La Gestionnaire rappelle les grands principes de la réglementation comptable ainsi que les objectifs du compte financier. La présentation s'appuie à la fois sur un rapport de gestion et un rapport financier.

Mme La Gestionnaire rappelle dans un premier temps les choix budgétaires pour le service général ainsi que leur exécution durant l'année 2022 et précise que plusieurs facteurs ont conduit à un taux de réalisation moindre par rapport aux prévisions.

Concernant les aides sociales, l'accès à l'information fait l'objet d'un travail spécifique dans l'établissement. L'objet est de promouvoir au mieux les possibilités d'accès aux aides pour les familles.

Mme La Gestionnaire présente un état des dépenses liées aux bourses. Le taux de boursiers dans l'établissement reste, au cours des années, relativement stable. Cependant, au regard des contraintes financières subies dernièrement par une grande partie de la population. Il se pourrait que ce nombre soit trop faible par rapport aux nouvelles situations.

Mme La Gestionnaire apporte au conseil quelques précisions concernant l'exécution budgétaire en rapport avec la viabilisation. Le poids des charges ayant augmenté considérablement, plusieurs actions compensatoires avaient été envisagées à partir du mois de juin 2022 pour palier les coûts prévus. À l'inverse, les efforts ainsi que les mesures prises ont permis de limiter fortement ces prévisions de dépenses. Dans ce cadre, le service de restauration a davantage été impacté.

Mme Monnier en tant qu'agent comptable présente dans un premier temps les résultats de l'exercice 2022 puis effectue le bilan comptable.

Les conclusions retenues sont les suivantes : l'établissement dégage un excédent important grâce à une concordance de situations moins pénalisantes que celles qui étaient initialement envisagées.

Monsieur Bizeul quitte la séance à 19h58.

M. TELLIER, Proviseur, soumet au vote l'approbation du compte financier.

Présents : 17	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 17
----------------------	-------------------	-----------------------	------------------

Approbation à l'unanimité du compte financier ;

▪ **Affectation du résultat 2022**

M. TELLIER, Proviseur, soumet au vote l'approbation de l'affectation du résultat du compte financier.

Présents : 17	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 17
---------------	------------	----------------	-----------

Approbation à l'unanimité de l'affectation du résultat du compte financier ;

- DBM 2023

Mme la Gestionnaire propose de financer plusieurs achats, soit parmi ceux non pourvus par le biais du Paréo 2023, soit pour anticiper certaines dépenses prévisionnelles. La DBM proposée est d'un montant de 16 557,83 €.

M. TELLIER, Proviseur, soumet au vote l'approbation de la décision budgétaire modificative.

Présents : 17	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 17
---------------	------------	----------------	-----------

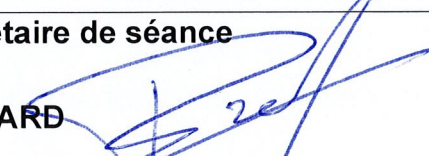
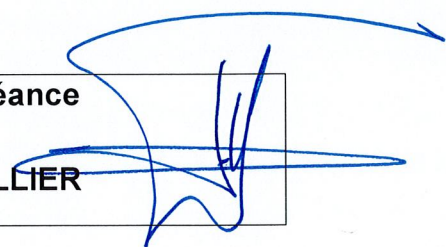
Approbation à l'unanimité de la décision budgétaire modificative ;

III. QUESTIONS PÉDAGOGIQUES :

- Calendrier fin d'année

Le calendrier présenté rappelle les différentes dates importantes à retenir pour la fin d'année et permet de proposer des temps de réflexions sur des sujets pédagogiques stratégiques (planning hebdomadaire des spécialités, protocoles contre le harcèlement, planning des voyages scolaires...)

L'ordre du jour étant épuisé, M. TELLIER, Proviseur, lève la séance à 20h20.

Le secrétaire de séance  M. RICHARD	Le président de séance  M. Christophe TELLIER
--	--